


# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du mercredi 25 novembre 2020 à 19h00

### En visioconférence et en présentiel

Date de convocation : vendredi 20 novembre 2020 Début de séance à 19h10  
Date d'affichage : Lundi 30 novembre 2020 Séance levée à 19h45

### Ordre du jour

-  Avis sur installation pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale « SA Carrières Rault »

Etaient présents : En présentiel : Jacques TRICARD, Véronique CONAN, Brice LE GONIDEC, Vincent BOYENVAL, Thierry LE GONIDEC, Ronan DHABIT  
En visioconférence : Sandrine TREBOUTA, Olivier CAPELLE  
Absents excusés : Jérôme COLAS, Valéry ANNEVILLE, Thierry MENGUY  
Secrétaire de séance : Brice LE GONIDEC

#### **D2020\_046 AVIS SUR INSTALLATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE « SA CARRIERES RAULT »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier transmis par le bureau du développement durable de la direction des relations avec les collectivités territoriales, sur l'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale.

Dans ce dossier, il est demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur la demande présentée par la SA Carrières Rault, en vue de la modification du périmètre de la carrière de Coatmen, de la prolongation de la durée d'exploitation, 30 ans à compter de la délivrance de l'autorisation, et d'un approfondissement de la carrière sur 2 paliers, portant la cote de fond de fouille à -5m NGF.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal rendent l'avis suivant :*

*L'exploitant disposant d'une autorisation valable pour les 14 prochaines années a donc largement le temps de parfaire son étude d'impact afin que le projet ne soit pas notablement préjudiciable tant au voisinage qu'à l'environnement.*

*Faute d'étude d'impact prenant en compte les manquements précités nous émettons un avis défavorable au projet tel qu'il nous a été présenté. Naturellement cet avis pourrait être révisé avec un complément à ladite étude d'impact répondant aux soucis évoqués.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**